

PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS

COMITE DIRECTEUR

Date application si vote à l'AG du 06/12/2025 : **SAISON 2026-2027**

Ancien texte	Nouveau texte proposé au vote
<p><u>12.2.2 Compétitions Seniors :</u></p> <p>Les matches se jouent le dimanche ou jours fériés légaux :</p> <p>L'heure officielle des matchs est fixée par défaut :</p> <ul style="list-style-type: none">• Au dimanche à 15 heures en période estivale (dès le changement d'heure légale « d'été » jusqu'au changement d'heure légale « d'hiver »)• Au dimanche à 14h30 en période hivernale (dès le changement d'heure légale « d'hiver » jusqu'au changement d'heure légale « d'été ») (Les matches d'ouverture se jouent à partir de 12h30).	<p>Sauf dispositions contraires, les rencontres seniors H se déroulent le dimanche à 15h00 (14h30 en période hivernale, dès le changement d'heure légale « d'hiver », jusqu'au changement d'heure légale « d'été »). Les matches d'ouverture se jouent à partir de 13h00 (12h30 en période hivernale).</p> <p>Les rencontres d'un club, disposant d'une installation homologuée pour une rencontre en nocturne et pour le niveau de compétition concerné, peuvent se dérouler le samedi entre 18h00 et 20h00.</p> <p>Le club a dès lors la possibilité de préciser l'horaire du coup d'envoi de ses rencontres lors de son engagement, dans les conditions ci-dessus. Par défaut, l'horaire en nocturne est fixé à 19h. L'horaire des rencontres se déroulant en nocturne est fixé entre 18h00 et 20h00.</p>